



Paris, le 20 juin 2003

Communiqué de presse

Lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Crédit Agricole S.A confirme le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Cette augmentation de capital, d'un montant d'environ 500 millions d'euros, pouvant être portée à plus de 500 millions d'euros par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A en cas de demande forte de la part des salariés, sans toutefois pouvoir dépasser le montant maximum de 600 millions d'euros, s'adresse à l'ensemble des salariés du Groupe, incluant donc les salariés du Crédit Lyonnais. 145 000 collaborateurs du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais sont concernés, en France et à l'étranger.

Cette opération, qui a été autorisée par l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A du 21 mai dernier, contribue au financement de l'acquisition des titres du Crédit Lyonnais. Les principales modalités ont été arrêtées par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A lors de ses séances du 21 mai et du 10 juin derniers. La période de réservation débute le 23 juin 2003. Le prix de souscription sera communiqué le 12 août au matin et sera déterminé sur la base de la moyenne des 20 cours de l'action Crédit Agricole S.A constatés entre le 15 juillet et le 11 août inclus.

Cette offre de titres aux salariés comporte deux formules : la souscription à des actions assorties d'une décote de 20%* et/ou la souscription à des actions également assorties d'une décote de 20%* comportant un mécanisme à effet de levier dont la structuration est effectuée par Crédit Agricole Indosuez.

Calendrier de l'augmentation de capital réservée aux salariés :

| | |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| -- 23 juin/10 juillet inclus | période de réservation |
| -- 12 août | communication du prix de souscription (date prévisionnelle) |
| -- 12 août/2 septembre inclus | période de révocation éventuelle (date prévisionnelle) |
| -- 10 octobre | réalisation de l'augmentation de capital (date prévisionnelle) |

En présentant ce dispositif, René Carron, Président et Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A ont déclaré : « *Cette augmentation de capital destinée à l'ensemble des salariés, qui intervient immédiatement après la clôture de notre offre sur le Crédit Lyonnais, témoigne de notre volonté d'associer tous les collaborateurs à la construction de notre nouveau Groupe et à ses développements* ».

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital a reçu le visa de la Commission des opérations de bourse n°03-581 en date du 16 juin 2003. Ce prospectus est disponible sans frais au siège de Crédit Agricole S.A. (91-93 Boulevard Pasteur – 75015 Paris) et sera diffusé sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais et sur le site Internet de la COB (www.cob.fr).

* La décote sera de 15% aux Etats Unis si les contraintes réglementaires permettent l'offre dans ce pays.